

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018

Présents : RENAULT Claudy, THIBAUD Jean-Michel, BARBOT Eric, CHATEVAIRE Bernadette, COUSIN Agnès, GUILLEMET Michel, RENAUDIN Jean-René, DECHAUME Régis, VENDE Sabine formant la majorité des membres en exercices.

Absents Excusés : DELAHAYE Philippe, MARSAUD Christian, PREAU Jean, PELLETEUR Lionel, BONNEAU Pierre, Monsieur DELAHAYE Philippe avait donné un pouvoir à Monsieur BARBOT Eric
Monsieur MARSAUD Christian avait donné un pouvoir à Monsieur RENAULT Claudy
Monsieur PREAU Jean avait donné un pouvoir à Monsieur THIBAUD Jean-Michel
Madame COUSIN Agnès a été élue secrétaire

Le conseil municipal valide le compte rendu de la précédente réunion de conseil municipal.

1) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR L'ACQUISITION DU MOBILIER DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire peut subventionner l'achat du mobilier de la bibliothèque médiathèque de XANTON-CHASSENON.

Le cahier des charges a été au préalable validé par les services de la DRAC avant le lancement de la consultation.

Le montant des dépenses s'élèverait à 34 068€ HT :

Le plan de financement se présente comme suit :

Subvention DRAC « 30% »:	10 220,40€
Autofinancement :	23 847,60€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le plan de financement présenté ci-dessus et sollicite une subvention auprès de la DRAC au titre de la DGD bibliothèques au taux le plus élevé possible et ceci pour l'achat du mobilier de la nouvelle bibliothèque.

Par ailleurs, monsieur le Maire propose d'utiliser le même logiciel que celui de la bibliothèque de BENET et ceci afin de permettre dans l'avenir la mise en réseau de l'ensemble des bibliothèques. Le cahier des charges a été soumis à l'approbation de la DRAC pour pouvoir solliciter aussi une subvention pour l'achat du logiciel.

2) VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES : RECTIFICATION DE LA DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé le devis de la société ACEP de BESSINES pour le contrôle périodique des installations électriques des bâtiments communaux soit un montant de 725€ HT pour 9 bâtiments.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est préférable d'inclure dans le devis la vérification de la salle des fêtes. Le devis s'élève donc pour les 10 bâtiments communaux à 785€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le devis de la société ACEP de BESSINES d'un montant de 785€ HT pour le contrôle des installations électriques des 10 bâtiments communaux. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis.

3) BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire rappelle un des principes budgétaires posés par l'article 29 du Décret n°62-1587 du 29/12/1962, relatif au suivi de la comptabilité des dépenses engagées en matière d'investissement.

Ainsi, s'agissant de dépenses nouvelles à engager au titre de l'exercice qui s'ouvre, avant que le vote du budget primitif n'ait eu lieu, l'engagement des crédits s'effectue sur la base suivante :

- En section de fonctionnement : des crédits ouverts au budget précédent,
 - En section d'investissement : dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget primitif précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- Une autorisation préalable de l'assemblée délibérante est nécessaire pour permettre à Monsieur le Maire d'engager les dépenses.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour engager les dépenses en section d'investissement, dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget primitif 2017 :

Chapitres - Opérations	Crédits ouverts en 2017	Crédits à ouvrir en 2018
Chapitre 20	29 980,00	7 495,00
Chapitre 204	69 000,00	17 250,00
Chapitre 21	24 833,00	6 208,00
Opération 22	403 438,85	100 859,00
Chapitre 23	302 655,32	75663,00
Chapitre 27	300,00	75,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, dans les limites présentées ci-dessus.
- Les dépenses ainsi engagées, liquidées et mandatées seront inscrites au budget primitif 2018 lors de son adoption.

4) MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR 2018

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du montant de la contribution au titre de l'année 2018 pour les travaux de maintenance d'éclairage public 2018 du SYDEV. Ce montant concerne les travaux de maintenance préventive et curative et de son patrimoine d'éclairage public.

Le montant annuel de la maintenance est estimé à 2099,84€ auxquelles peuvent s'ajouter les prestations optionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le montant de la contribution annuelle du SYDEV pour les travaux de maintenance d'éclairage public de 2018. La somme de 2099,84€ sera inscrite au compte 61523 du budget primitif 2018.

5) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DU REGISTRE DE CONSEIL MUNICIPAL DE 1943-1952

Le registre des délibérations du conseil municipal de 1943-1952 est en très mauvais état. Un devis de restauration – reliure a été demandé à l'atelier BENOIST Claude et il s'élève à 134,16€ TTC.

La commune peut prétendre à une subvention du Conseil Départemental qui peut s'élever à 50% du montant hors taxe du devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention pour la restauration du registre du conseil municipal de 1943-1952.

6) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ET LA MISE EN CONFORMITE DE LA SALLE « ROBERT MOREAU » DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRE RURAUX (DETR) et LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT (DSIL)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la salle des fêtes a été construite en 1980. Elle présente des signes de vieillissement (fuites du toit, menuiseries etc...) et les normes ont par ailleurs évolué. Il est donc primordial de faire des travaux pour continuer à la louer.

Le projet de restauration comprend donc :

La mise en conformité de l'installation électrique (hors sous sol),
La mise aux normes en terme d'accessibilité PMR (hors sous-sol),
Rénovation énergétique :

- 7) Isolation thermique,
- 8) Isolation en plafond,
- 9) Remplacement complet des menuiseries extérieures

Remplacement des systèmes de chauffage et de ventilation,
Remplacement complet de la couverture,
Rénovation complète de la zone sanitaire,
Rénovation légère (sols/murs) des différents locaux du RDC.

Les travaux sont estimés en HT comme suit :

Désignation des travaux	Montant HT
Travaux de bâtiment	679 500,00
VRD	4 000,00
Architecte	81 721,00
Contrôle technique	6 426,00
Coordinateur de sécurité	4 500,00
SPL	38 716,00
Total	814 863,00

Le Plan de financement se présente comme suit :

Total de la dépense814 863,00€
Subvention DETR 30%244 458,90€
Subvention DSIL 20%.....162 972,60€
Contrat Vendée territoire..... 42 800,00€
Prêt 250 000,00€
Autofinancement..... 114 631,50€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le plan de financement des travaux de mise en conformité et de rénovation énergétique de la salle « Robert Moreau » et sollicite auprès de la préfecture la DETR et le DSIL au titre de l'année 2018 pour les travaux listés ci-dessus.

7) APPROBATION DU PROGRAMME POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE EN CONFORMITE DE LA SALLE ROBERT MOREAU

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de rénover la salle « Robert Moreau ».

Par convention en date du 24 juin 2016, la Commune a confié à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique et mise en conformité de la salle Robert Moreau.

Monsieur le Maire présente le projet de programme en indiquant que plusieurs réunions de travail ont eu lieu, et propose que celui-ci soit approuvé. Ce projet présente les caractéristiques suivantes :

- Mise en conformité de l'installation électrique (hors sous-sol),
 - Mise aux normes en terme d'accessibilité PMR (hors sous-sol),
 - Rénovation énergétique :
 - Isolation thermique,
 - Isolation en plafond,
 - Remplacement complet des menuiseries extérieures.
 - Remplacement des systèmes de chauffage et de ventilation,
 - Remplacement complet de la couverture
 - Rénovation complète de la zone sanitaire,
 - Rénovation légère (sols/murs) des différents locaux du RDC
- Coût estimatif des travaux : 679 500,00 €HT.

Monsieur le Maire propose, si ce programme est adopté, d'en décider la réalisation.

Monsieur le Maire propose de lancer la procédure de mise en concurrence pour choisir un maître d'œuvre, un bureau de contrôle technique, un coordinateur de sécurité, une société de reprographie de documents et tout autre intervenant dans le respect du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La rémunération prévisionnelle du maître d'œuvre est inférieure 221.000,00 €HT.

Ainsi, une procédure adaptée peut être lancée pour choisir le maître d'œuvre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- D'approuver et d'adopter le programme présenté par Monsieur le Maire pour un estimatif des travaux de 679 500,00 € HT.

Considérant qu'il est d'une grande nécessité de réaliser, dans les meilleurs délais, le projet, tel qu'il est défini par le programme qui vient d'être adopté, et donc de mettre en œuvre les différentes procédures de mise en concurrence en application du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

DECIDE :

- de lancer la procédure de mise en concurrence pour le choix du maître d'œuvre,
- de lancer les différentes procédures de mise en concurrence pour les autres intervenants,
- que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget primitif 2018.

DONNE :

- tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer les différentes procédures de mise en concurrence,
- tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre des différentes procédures de passation ci-dessus définies pour le choix des différents intervenants (notamment le choix des candidats admis à présenter une offre en cas de procédure restreinte,...),
- l'autorisation à Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout autre document nécessaire à la bonne réalisation de cette opération,
- précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur le compte 2313.

8) RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT EXTERIEUR DE LA SALLE DES FETES ET DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour lancer les travaux d'aménagement extérieur de la salle des fêtes et de la bibliothèque, il y a lieu de réaliser un levé topographique.

Le devis de Monsieur VERONNEAU, géomètre à FONTENAY LE COMTE s'élève à 1417,50€ HT pour le levé topographique du parking de la salle des fêtes, de la bibliothèque et de la cour de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de Monsieur VERONNEAU Damien, géomètre à FONTENAY LE COMTE d'un montant de 1417,50€ HT et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

9) RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire propose de recruter un adjoint du patrimoine contractuel à compter du 12 février 2018 à raison de 12 heures hebdomadaires pour 6 mois et ceci pour la nouvelle bibliothèque de XANTON-CHASSENON ainsi que pour la promotion des gîtes des Ouchettes. Cette personne sera rémunérée au 1^{er} échelon du grade d'adjoint du patrimoine. Elle aura pour rôle la gestion de la nouvelle bibliothèque et travaillera avec l'équipe des dix bénévoles.

A l'issue des 6 mois, la personne pourra être recrutée en qualité d'adjoint du patrimoine stagiaire si elle donne entière satisfaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de recruter pour six mois un adjoint du patrimoine contractuel à raison de 12 heures hebdomadaires à compter du 12 février 2018. Cet agent sera rémunéré sur le 1^{er} échelon d'adjoint du patrimoine. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 15 personnes ont répondu à l'annonce publiée sur le site de la maison des communes. Cinq personnes ont été convoquées à un entretien. Une personne ne s'est pas déplacée et une a estimé que la distance entre son domicile et XANTON-CHASSENON était trop importante. Monsieur le Maire propose de retenir le seul qui est la formation dispensée par la Bibliothèque départementale de Vendée. L'ouverture de la bibliothèque est prévue en avril 2018.